



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/341

Equipement numérique et mise en œuvre d'un dispositif d'animation au sein des espaces municipaux situés dans les quartiers couverts par la politique de la ville dans le cadre de la stratégie « Investissement territorial intégré »
portée par la communauté d'agglomération du pays ajaccien

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Eu égard à ses compétences et d'un commun accord avec la Ville d'AJACCIO- son principal partenaire public- la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) s'est positionnée comme Organisme Intermédiaire afin de mettre en œuvre une stratégie « Investissement Territorial Intégré » (ITI), dans le cadre de l'appel à projet lancé en avril 2015 par l'autorité de gestion du PO FEDER 2014 – 2020 (Collectivité Territoriale de Corse).

L'ambition de la CAPA, à travers ce dispositif, est de porter un projet de développement urbain et durable au service du bien-être de ses habitants. L'ITI est donc un levier financier important pour la CAPA, lui permettant de renforcer la coordination entre les acteurs de son territoire par la mise en cohérence de projets multithématiques autour d'un objectif commun partagé. A cette fin, elle a proposé la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial urbain soutenable et a obtenu -au regard- une enveloppe de 4,9 M € de FEDER, par décision du Conseil Exécutif du 8 mars 2016.

L'opération « Equipement numérique et mise en œuvre d'un dispositif d'animation au sein des espaces municipaux situés dans les quartiers couverts par la politique de la Ville » répond aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie développée par la CAPA dans le cadre de l'ITI et s'inscrit dans l'Axe 2 du Programme Opérationnel FEDER et la priorité d'investissement 2c : renforcement des services numériques structurants.

Il est tout d'abord important de préciser que 25 % des Ajacciens vivent dans un ménage pauvre et 40 % dans un quartier couvert par la politique de la ville (quartier prioritaire ou quartiers de veille active), ce qui induit d'importantes fractures tant sociales que territoriales.

Il ressort des constats effectués sur le terrain que de très nombreux ménages sont dans l'incapacité d'acquérir et/ou de faire fonctionner des équipements numériques tels qu'ordinateurs, imprimantes ...

Il y a donc un enjeu de cohésion sociale pour améliorer la situation des habitants des zones les plus fragilisées du territoire à mettre à leur disposition du matériel et des personnels qualifiés : - pour accomplir leurs démarches administratives au plus près de chez elles (E-Administration) ;

- pour rechercher un emploi, une formation ou simplement améliorer leurs compétences dans le domaine numérique (E-Inclusion).

Ce projet est cohérent et complémentaire avec le programme de rénovation urbaine (mené sur une grande partie des quartiers couverts par la politique de la ville) qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable, car il limitera les besoins de déplacements intra-urbains.

Le projet proposé permettra la mise à disposition d'espaces publics équipés en matériels multimédia et la mise en place d'un dispositif d'animation numérique, au bénéfice des populations fragilisées des quartiers de veille active et prioritaires de la politique de la Ville.

Ces espaces permettront d'atteindre deux objectifs grâce à l'acquisition de divers matériels informatiques et à travers la mise en place d'une disposition d'animation:

- de lutter contre l'exclusion induite par la fracture numérique;
- l'accompagnement de ce public dans ses relations avec toutes les administrations (au delà de l'administration communale) afin d'améliorer significativement les services publics rendus aux usagers et plus particulièrement aux populations vulnérables dans un contexte de dématérialisation des relations entre certaines administrations (CAF, bailleurs sociaux...) et les habitants ;
- la mise en œuvre d'activités et de services comme la formation (apprentissage du français pour les populations non francophones), la recherche d'emploi, mais aussi d'activités culturelles et sportives.

Les différents sites à aménager, équiper et destinataires du dispositif d'animation ont été identifiés et sont les suivantes :

- La Maison des Services Publics des Jardins de l'Empereur
- Le Centre Social St Jean
- La Médiathèque St Jean
- La Médiathèque des Jardins de l'Empereur
- La Médiathèque des Cannes
- Le Centre social des Salines

Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de 495 040 € (Coût total de l'opération partiellement HT) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

FEDER	247 520,00	50 %
Commune d'Ajaccio	247 520,00	50 %
Coût total de l'opération partiellement HT	495 040,00	100,0%

La mise en œuvre de l'opération « Equipement numérique et mise en œuvre d'un dispositif d'animation au sein des espaces municipaux situés dans les quartiers couverts par la politique de la Ville » débutera au début du 1^{ER} Janvier 2017 et s'échelonnnera sur 36 mois (Date de fin prévue : 31/12/2019).

Le phasage de l'opération est prévu comme suit :

Premier semestre 2017 :

- 1/ Identification du périmètre d'activité des structures municipales
- 2/ Identification des ressources humaines qui devront assurer la fonction d'animateurs
- 3/ Formation des animateurs
- 4/ lancement des marchés pour permettre l'acquisition des matériels
- 5/ Information et communication auprès du grand public et des communautés d'utilisateurs (réalisation d'un évènement, de supports de communication,....)

6/ Déploiement des matériels et des nouveaux services, réalisation des actions.

7/ Retour d'expérience sur l'exploitation et les usages des structures, évaluation des résultats.

Du 1er semestre 2017 au 2ième semestre 2019 : Mise en œuvre du dispositif d'animation et réajustements éventuels

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'Autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Pierre Pugliesi, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016_341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2016

Publication : 23/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI